



Procédure à suivre en cas de problème de FMI

Préambule

- Dès que les 2 clubs ont validé leur composition, après les signatures d'avant match, il y a obligation pour les 2 clubs de prendre en photo la composition des équipes (cela sera un gage de sécurité pour la suite)



- Il en va de même pour l'arbitre
- En cas d'impossibilité de remplir la FMI, il y a obligation au club recevant de fournir une feuille de match papier (FMU) ainsi qu'une feuille annexe (**exemplaires ci-après**)
- Si non fourniture d'une de ces 2 feuilles (*FMU ou composition d'avant match*), le club recevant aura match perdu par pénalité (Article 139 des RG de la FFF)
- Les 2 clubs, avant leur départ du stade, doivent s'assurer que l'arbitre a bien pu clore la FMI (il appartiendra alors au club recevant de transmettre sur place ou chez lui)
- Si tel n'était le cas, il y a obligation de faire une feuille papier
- Que ce soit FMI ou feuille papier, il y a lieu de conserver les photos prises car elles pourront vous être demandées par les services du District

Cas N° 1 : Impossibilité d'ouvrir la FMI ou de signer les compositions d'avant match

- Faire une feuille papier (FMU). **Vous trouverez ci-après les exemplaires types.**
- Prise en photo de la feuille papier et de la feuille annexe par le club visiteur. Cela permettra d'avoir une feuille de match s'il advenait que le club recevant venait à ne pas le faire. Les services du District se rapprocheront du club visiteur pour l'envoi de ces documents
- Obligation au club recevant de transmettre ces 2 documents originaux aux services du District dès le dimanche soir au plus tard. Si tel n'était pas le cas, le club visiteur se verrait infliger une amende de 50 € pour non envoi des documents et aurait match perdu par pénalité

Cas N° 2 : Blocage de la FMI (après les signatures d'avant match ou avant clôture)

- On revient à la FMU ou Procédure définie en préambule pour les cas suivants :
 - Problème lors l'ouverture de la FMI à l'issue du match
 - Problème pour renseigner les données administratives (score, remplacement de joueurs, joueurs blessés)
 - Impossibilité de faire les signatures d'après match
 - Impossibilité par l'arbitre de clore la FMI
- Charge à l'arbitre de la rencontre de transmettre son rapport avec les sanctions administratives ainsi que le résultat du match en s'appuyant sur la composition prise en photo si pas de FMU réalisée.

N° Match :
Compétition :
Journée ou Tour :
Date :/...../.....

Poule :

àH.....

ANNEXE FEUILLE DE MATCH

RESERVES D'AVANT MATCH

Signature des capitaines ou dirigeants
responsables (pour Jeunes)

Signature de l'arbitre

OBSERVATIONS D'APPRES MATCH

Signature des capitaines ou dirigeants
responsables (pour Jeunes)

Signature de l'arbitre

RESERVES TECHNIQUES A TRANSCRIRE PAR L'ARBITRE

Signature des capitaines ou dirigeants
responsables (pour Jeunes)

Signature de l'assistant concerné

Signature de l'arbitre